

Qu'est-ce que le capital-risque?

Le capital-risque désigne les capitaux apportés à des entreprises se trouvant soit aux premiers stades de développement de nouveaux produits et services, soit en phase d'expansion. Pour investir dans le capital-risque, l'UE a recours à des instruments de financement spécialement créés à cet effet: les fonds de capital-risque. Ces fonds choisissent de façon très sélective les entreprises dans lesquelles ils investissent. Ils privilégient les domaines tels que **les technologies de l'information, les sciences de la vie et la biotechnologie**.

Qui bénéficie du capital-risque?

Ce sont les petites et moyennes entreprises (PME) qui en bénéficient. Les fonds de capital-risque définissent eux-mêmes les possibilités de placement, en fonction de leur stratégie d'investissement.

Qui bénéficie des investissements en capital-risque consentis par l'UE?

Pour ses investissements en capital-risque, l'UE fait appel au «mécanisme en faveur des PME innovantes et à forte croissance» (MIC), financé par le programme-cadre pour l'innovation et la compétitivité. Le MIC couvre les fonds de capital-risque axés sur les premiers stades de développement, notamment des fonds de lancement et des fonds centrés sur les activités de transfert de technologie, ainsi que les fonds destinés aux PME à fort potentiel de croissance se trouvant en phase d'expansion. Les ressources du MIC sont gérées par le Fonds européen d'investissement (FEI), organe financier de l'UE spécialisé dans ce domaine, pour le compte de la Commission européenne.

Une partie du budget a été réservée aux propositions favorisant l'éco-innovation. Pour consulter une liste des fonds de capital-risque financés par l'UE, veuillez [cliquer ici](#). Pour en savoir plus sur les moyens de lever des capitaux de lancement, consultez le site web *Gate2Growth* de la Commission, à l'adresse : <http://entrepreneurs.gate2finance.com/>